

parih83.fr



codes83.org



les-enfants-des-lauriers-roses.fr



Recommandations pour une communication inclusive



1. Contexte

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale.

Pour faire suite à la dynamique partenariale engagé entre l'EEAP Les Lauriers Roses, le CODES 83 et le PARIH 83 sur la Communication Alternative Améliorée (CAA), nous souhaitons vous proposer un document de recommandation pour faciliter la mise en place d'une communication inclusive (pictogrammes, FALC (Facile A Lire et à Comprendre)...)

2. Présentation des structures

Les Lauriers Roses

L'EEAP Les Lauriers Roses est un Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) qui accueille et accompagne des enfants avec polyhandicap – association d'une déficience mentale grave et d'une déficience motrice importante entraînant une réduction notable de l'autonomie. L'EEAP se distingue dans le développement et l'éveil du tout petit et se caractérise par la présence continue de soignants dans l'accompagnement de l'enfant.

L'Établissement fonctionne en dispositif et propose, selon les besoins des enfants, de l'internat, de l'externat, du semi-internat, des séjours de répit et des prises en charge à domicile, l'école ou la crèche par une équipe pluriprofessionnelle formée au polyhandicap et la petite enfance.

Le PCPE Les Lauriers Roses s'inscrit dans la démarche Une Réponse Accompagnée Pour Tous à la suite du rapport établi par Denis Piveteau : Zéro sans solution.

Par son histoire, l'établissement auquel est adossé le PCPE possède des compétences dans l'accompagnement d'enfants jeunes, 0-6 ans, présentant des pathologies très variées et complexes. Le PCPE s'appuie sur une équipe pluriprofessionnelle (personnel médical, paramédical, éducatif et social) existante et spécialisée dans la petite enfance.

Ce PCPE œuvre dans le cadre du dépistage, de l'aide et de l'accompagnement précoce des enfants et de leur famille

COmité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES 83)

L'objectif de l'équipe du CODES 83 est d'impliquer de façon pérenne l'ensemble des acteurs et publics dans une démarche de promotion de la santé en augmentant leurs compétences individuelles et collectives. Nous les guidons sur ce qu'implique cette démarche et nous nous positionnons comme un moteur de l'innovation collective au niveau départemental, voir régional.

Le CODES 83 est une association d'éducation à la santé qui propose une action globale pour les professionnels et le public concerné, ce qui permet de travailler l'inclusion en s'appuyant sur plusieurs modalités :

- la formation
- l'accompagnement personnalisé
- le projet « H'outillons nous »,
- ...ainsi qu'une offre d'action sur devis personnalisé.

Pole d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap 83

Le PARIH 83 vise à soutenir, renforcer, faciliter, accompagner l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes (de 0 à 20 ans) concernés par le handicap et confrontés aux difficultés d'accès aux équipements et aux offres généralistes (EAJE, accueil individuel, LAEP, écoles, ALSH, accueils adolescents, clubs sportifs ...) en prenant en compte la spécificité de leurs besoins et attentes.

Le PARIH 83 a pour mission de :

- Développer les connaissances et les compétences sur les thématiques du handicap et de l'inclusion.
- Rassembler les différents acteurs du territoire autour de la visée inclusive.
- Contribuer à identifier les besoins et les ressources du territoire et développer les pratiques inclusives.

3. La communication inclusive

Une communication inclusive envers les personnes en situation de handicap est essentielle pour garantir leur pleine participation à la société, et constitue un droit fondamental selon la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. A ce jour plus de dix articles abordent le droit à la communication et mettent en avant l'importance de la Communication Alternative et Améliorée (CAA). **La démarche de CAA est obligatoire dans les ESMS depuis le 1er janvier 2024.**

Voici une liste de préconisations afin d'adapter votre communication au mieux en fonction des situations de handicap que vous rencontrez :

Accessibilité des supports de communication

Assurez-vous que vos supports de communication sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela peut inclure l'utilisation de formats alternatifs tels que le braille, les pictogrammes, les versions audio ou les formats électroniques lisibles par des lecteurs d'écran.

Adapter la forme de votre support

- Police : luciole, roboto, poppins ou arial
- Taille de la police : minimum 12 avec un interligne 1.5
- Texte : Non justifié 
- Tout support destiné à être affiché doit être positionné au niveau du public visé, à hauteur des yeux.

Langage clair et simple

Utilisez un langage clair et simple dans vos communications pour faciliter la compréhension. Évitez les phrases complexes et les jargons techniques.

Utilisation de supports visuels et auditifs

Lorsque cela est possible, utilisez des supports visuels et auditifs dans vos communications pour compléter le texte écrit. Par exemple, utilisez des images, des vidéos ou des descriptions verbales pour accompagner les informations écrites.

Adaptation aux besoins individuels

Tenez compte des besoins individuels des personnes en situation de handicap dans vos communications. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'adaptations spécifiques, telles que des sous-titres pour les personnes sourdes ou malentendantes, des descriptions audio pour les personnes aveugles ou malvoyantes, ou des formats de police et de taille spécifiques pour les personnes ayant des troubles de la lecture.

Consultation des parties prenantes handicapées

Impliquez les personnes en situation de handicap dans le processus de développement de vos communication. Consultez-les pour comprendre leurs besoins et leurs préférences en matière de communication, et assurez-vous d'intégrer leurs feedbacks dans vos stratégies de communication.

Formation du personnel

Assurez-vous que votre personnel est formé à la communication adaptée avec les personnes en situation de handicap et comprend les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Respect de la dignité et de l'autonomie

Respectez la dignité et l'autonomie des personnes en situation de handicap dans vos communications. Évitez les attitudes paternalistes ou infantilisantes et traitez les personnes en situation de handicap avec le même respect que toute autre personne.

Promotion de la diversité

Assurez-vous que vos communications reflètent la diversité des personnes en situation de handicap, y compris en termes de type de handicap, de culture, de langue, etc.

Sensibilisation du public

Sensibilisez le public à l'importance de la communication inclusive envers les personnes en situation de handicapées. Encouragez une attitude positive envers l'inclusion et la diversité.

Ressources du CODES 83

[adapter vos support](#)

[créer une grille](#)

[créer un pictogramme](#)